



Vous travaillez dans le BTP ? Les caisses CIBTP s'occupent de vos droits à congés !

Votre droit au repos est assuré
Si vous changez
d'entreprise, vos congés
vous suivent !

Un régime pour tous les salariés du BTP
Tout salarié du BTP est obligatoirement
déclaré à une caisse CIBTP et bénéficie
de ses prestations.



Un système solidaire

Les congés sont financés par les cotisations
des employeurs et payés par les caisses CIBTP.



Une protection pour les employeurs et les salariés

Chacun est assuré du strict respect de la
réglementation et des conventions collectives.



Un service à valeur ajoutée

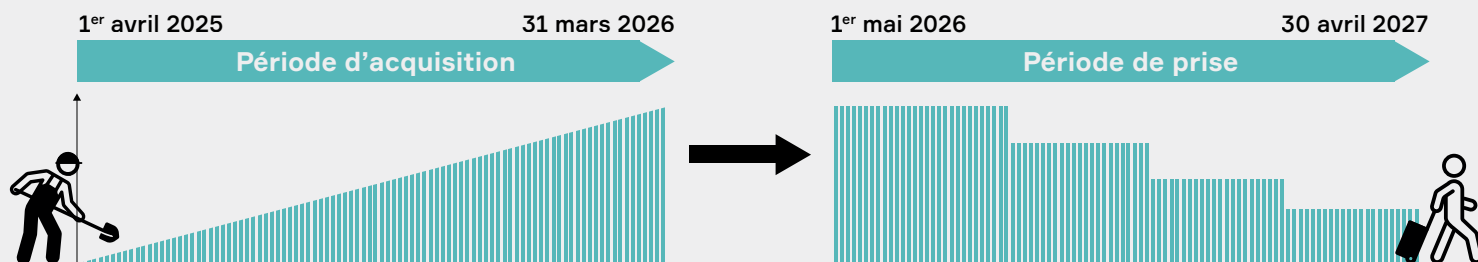
Les caisses CIBTP calculent au plus juste, conservent
et garantissent les droits et versent les prestations.

Les congés, comment ça marche dans le BTP ?

En plus des 5 semaines de congé payé et des jours supplémentaires légaux, **les salariés du BTP bénéficient d'avantages spécifiques : prime de vacances de 30 % et congé d'ancienneté.**

Pendant vos périodes de travail et d'absence,
vos droits à congé sont acquis au fur et à mesure.

En prenant vos congés, vous consommez les
droits acquis au cours de la période d'acquisition.



La caisse CIBTP et vous

Vérifier vos dates de congés, le paiement de vos indemnités ou vos jours restants, télécharger vos attestations...
Vous aurez régulièrement besoin de ces informations !

Indispensable pour être informé et effectuer vos démarches : l'Espace sécurisé Salarié



CONSULTER

vos dates de congés et vos paiements facilement et à tout moment.



TÉLÉCHARGER

vos attestations fiscale et vos autres attestations.



METTRE À JOUR

vos informations personnelles.



RECEVOIR

des notifications automatiques.



CONTACTER

plus facilement votre caisse.



Sur ordinateur, depuis le site Internet de la caisse CIBTP



Sur votre mobile en téléchargeant l'application CIBTP & Moi

Pour bénéficier de l'ensemble de ces services...

Dès réception de votre courrier de bienvenue, deux actions indispensables :

1
Activez votre compte sur l'Espace sécurisé ou l'application mobile CIBTP & Moi

2
Transmettez vos coordonnées personnelles et notamment vos coordonnées bancaires



Le réseau CIBTP :

12 caisses associatives dirigées par des entrepreneurs et artisans bénévoles du BTP



234 000 entreprises affiliées

1,8 million de salariés bénéficiaires du régime

Cibtp-mediterranee.fr/salarie/decouvrez-nous

Document édité par la
Caisse CIBTP de la Région Méditerranée



CIRCONSCRIPTION

Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Gard, Haute-Corse, Hérault, Pyrénées-Orientales, Var, Vaucluse

NOS SITES

Marseille, Montpellier-Pérois, Nice

